

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mercredi 5 avril 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Nicole BROCARD à Mme Véronique CHEVILLARD.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Robin ONGHENA à Mme Sandrine LALANNE.

Absents excusés :

Mme LANTRAIN Marilyne.

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2121-14,

Vu la loi de Finances,

Vu la délibération n°2020DELIB0154 en date du 17 décembre 2020 adoptant le référentiel M57,

Vu les budgets primitif, supplémentaire et décisions modificatives de 2022,

Vu l'avis de la commission Finances et Personnel Communal en date du 30 mars 2023,

Considérant que le compte financier unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU de l'exercice 2022 est voté hors de la présence du Maire,

Considérant que Monsieur Rodolphe CAMBRESY, 1er Adjoint au Maire a été désigné président de la séance au cours de laquelle il est procédé au vote du Compte Financier Unique,

Après en avoir délibéré, et par 28 voix pour

ARTICLE 1ER : ADOPTE le Compte Financier Unique 2022 du budget général de la commune de Bry-sur-Marne lequel se résume comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
SECTION D'INVESTISSEMENT			
- Résultat de clôture de l'exercice précédent		3 536 503,33	-1 347 147,46
- Opérations de l'exercice	8 067 027,26	10 545 460,37	2 478 433,11
- Résultat de clôture de l'exercice 2022			1 131 285,65
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
- Résultat de clôture de l'exercice précédent		1 282 848,07	1 282 848,07
- Opérations de l'exercice	30 986 892,79	32 737 266,01	1 750 373,22
- Résultat de clôture de l'exercice 2022			3 033 221,29
			4 164 506,94
	Résultat de clôture de l'exercice (global)		

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

ARTICLE 2 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :
En section de fonctionnement 3 033 221,29 €
En section d'investissement : 1 131 285,65 €

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

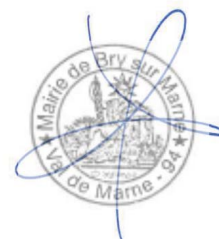
Publiée le : 14 avril 2023

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Adoption du compte financier unique 2022

Le compte financier unique a vocation à se substituer en 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

La candidature de la ville de Bry-sur-Marne ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes, la Ville et le comptable public ont produit pour 2022 un compte financier unique.

Contexte budgétaire

Le budget 2022 a été exécuté dans un contexte post crise sanitaire mais dans un cadre de crise internationale et de fortes tensions sur les marchés de l'énergie. Si, compte tenu de nos conditions d'achat du gaz et de l'électricité, ces prix ont pu être maîtrisés en 2022, la commune a dû faire face aux effets d'une inflation à un niveau jamais connu au cours des dernières décennies.

Présentation simplifiée de l'exercice budgétaire 2022

	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
-Dépenses réelles	30 210 438,26	28 508 729,61	
-Dépenses d'ordre (dont dotations, provisions)	1 580 663,18	2 478 163,18	
-Virement à la section d'investissement	628 797,77		
Total dépenses	32 419 899,21	30 986 892,79	
-Recettes réelles	29 966 048,14	32 737 266,01	
-Recettes d'ordre			
-Excédent reporté	1 282 848,07	1 282 848,07	
Total recettes	31 248 896,21	34 020 114,08	
Résultat de la section de fonctionnement		3 033 221,29	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
-Dépenses réelles	11 389 459,60	7 713 392,81	2 484 002,20
-Dépenses d'ordre	353 634,45	353 634,45	
-Déficit reporté	1 347 147,46	1 347 147,46	
Total dépenses	13 090 241,51	9 414 174,72	2 484 002,20
-Recettes réelles	10 527 146,11	7 713 662,74	
-Recettes d'ordre (dont dotations, provisions)	1 580 663,18	2 478 163,18	
Opérations patrimoniales	353 634,45	353 634,45	
-Virement de la section de fonctionnement	628 797,77		
-Excédent reporté			
Total recettes	13 090 241,51	10 545 460,37	112 608,00
Résultat section d'investissement		1 131 285,65	-2 371 394,20
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		1 793 112,74	

	BP 2022	REALISATIONS
Recettes réelles de fonctionnement	29 966 048	32 737 266
Dépenses réelles de fonctionnement	30 210 438	28 508 730
Dont intérêts de la dette	110 450	110 450
Recettes réelles d'investissement	10 527 146	7 713 663
Dont emprunt	1 966 263	1 000 000
Dépenses réelles d'investissement	13 343 590	7 713 393
Dont capital de la dette	1 472 000	1 401 000

Fonds de roulement et résultat de l'exercice

	2021	2022
Fonds de roulement en début d'exercice	5 697 920	4 081 919
Résultat de l'exercice	-1 606 931	82 588
Fonds de roulement en fin d'exercice (résultat de clôture)	4 090 989	4 164 507

Les grands équilibres financiers

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2021	2022
Recettes de fonctionnement	31 983 654	32 737 266
Epargne de gestion	4 577 925	3 441 487
Epargne brute	4 447 265	3 331 037
Taux d'épargne brute (en %)	13,91 %	10,46 %
Epargne nette	2 975 266	1 930 037

A noter que nous ne possédons pas d'emprunt toxique. La répartition de la dette est la suivante: 93,65% de taux fixe et 6,35% de taux variable.

Les dépenses réelles de fonctionnement

	2021	2022
Total des dépenses réelles de fonctionnement	27 525 789	28 508 730
Evolution en %	-5,32 %	3,57 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	17 265 359	17 625 966
Evolution en %	0,9 %	2,09 %
Charges à caractère général (chap 011)	7 374 274	7 857 506
Evolution en %	8,94 %	6,55 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	538 160	848 438
Evolution en %	6,03 %	57,66 %
FCCT	217 995	248 313
Evolution en %	-32,83%	13,91 %
Subventions versées (art 657)	874 675	982 673
Evolution en %	-3,99 %	12,35 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	348 574	294 638
Evolution en %	34,5 %	-15,47 %
Intérêts de la dette (art 66111)	130 659	110 450

	2021	2022
Evolution en %	5,12 %	-15,47 %
Autres dépenses	-2 589	
Evolution en %	-100,89 %	1,33 %
Atténuation de Produits (TEOM et FPIC)	778 682	789 058
Evolution en %	-71,94 %	

Les "**Autres dépenses**" prennent notamment en compte les intérêts courus non échus (ICNE), les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67).

Les recettes réelles de fonctionnement

	2021	2022
Total des recettes réelles de fonctionnement	31 983 654	32 737 266
Evolution en %	-3,6 %	2,36 %
Produit des contributions directes	15 705 202	16 584 490
Evolution en %	1,04 %	5,60 %
Fiscalité indirecte	7 423 435	7 277 245
Evolution en %	-18,21 %	-1,97 %
Dotations et participations	3 548 219	2 760 999
Evolution en %	5,55 %	-22,19 %
Atténuation de charges (chap 013)	201 597	205 354
Evolution en %	38,77 %	1,86 %
Fiscalité transférée (FNGIR)	1 296 892	1 296 892
Evolution en %	0 %	0 %
Autres recettes	3 808 309	4 787 519
Evolution en %	1,38 %	25,71 %

La ligne "**Autres recettes**" comprend les produits des services (chapitre 70), les produits de gestion courante du chapitre 75 ainsi que l'ensemble des autres recettes d'exploitations du chapitre 77 et les cessions d'immobilisations.

Les dépenses réelles d'investissement

	2021	2022
Total des dépenses réelles d'investissement	8 084 292	7 713 393
Evolution en %	-28,01 %	-4,59 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	5 850 819	5 571 540
Evolution en %	-39,15 %	-4,77 %
Subventions d'équipement (art 204)	760 000	240 000
Evolution en %	90 %	-68,42 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	1 472 000	1 401 000
Evolution en %	25,99 %	-4,82 %
Autres investissements hors PPI	1 473	500 853
Evolution en %	-96,84 %	

Les recettes réelles d'investissement

	2021	2022
Total des recettes réelles d'investissement	2 019 497	7 713 662
Evolution en %	-84,28 %	281,96 %
FCTVA (art 10222)	1 535 233	751 071
Evolution en %	-2 %	-51,08 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	208 634	878 044
Evolution en %	343,65 %	320,85 %
Taxe d'urbanisme	260 260	440 829

	2021	2022
Evolution en %	-62,27 %	69,38 %
Excédents de fonctionnement capitalisés		4 146 218
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	0	1 000 000
Evolution en %	-100 %	100 %
Recettes diverses	15 370	497 500
Evolution en %	-61,28 %	

Le financement des investissements

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

	2021	2022
Sous-total des dépenses d'équipement	6 610 819	5 811 540

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2021	2022
Epargne nette (a)	2 975 266	1 930 037
FCTVA (b)	1 535 233	751 071
Autres recettes (c)	275 630	938 329
Produit de cessions (d)	10 600	897 500
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	4 796 728	4 516 938
Subventions perçues (f)	208 634	878 044
Emprunts (g)	0	1 000 000
Financement total h = (e+f+g)	5 005 363	6 394 981

Résultat de l'exercice (variation du fonds de roulement)	-1 606 930	82 588
--	------------	--------

Le niveau de l'endettement

	2021	2022
Encours au 31/12	12 590 500	12 189 500
Emprunt	0	1 000 000
Ratio de désendettement	2,8 ans	3,7 ans
Annuités	1 602 659	1 511 450

Evolution des taux et des produits fiscaux

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2021	0 %	35,5 %	26,17 %
2022	0 %	35,5 %	26,17 %

A noter que dès 2021, la commune ne perçoit plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires au taux de 20%. Le taux communal de TFB a été additionné avec celui du département.

	2021	2022
Produit de la TH	184 804	279 696
Produit de la TFB	15 396 604	16 107 492
Produit de la TFNB	27 156	22 068
Rôles supplémentaires	96 638	175 234
Total des produits	15 705 202	16 584 490

Les ratios

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R :

	2021	2022
Ratio 1	1 608	1 665
Ratio 2	918	1 003
Ratio 3	1 869	1 912
Ratio 4	342	339
Ratio 5	736	712
Ratio 6	29	24
Ratio 7	62,72 %	61,83 %
Ratio 9	90,66 %	91,36 %
Ratio 10	18,29 %	17,75 %
Ratio 11	39,37 %	17,75 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

9 – CHARGES DE PERSONNEL

9.1 – Structure des effectifs au compte administratif 2022 :

STRUCTURE DES EFFECTIFS COMPTE ADMINISTRATIF 31 DECEMBRE 2022

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS PERMANENTS		
	FONCTIONNAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	59	7	66
Catégorie A	13	2	15
Catégorie B	9	5	14
Catégorie C	37	0	37
FILIERE TECHNIQUE	107	15	122
Catégorie A	3	0	3
Catégorie B	6	0	6
Catégorie C	98	14	112
FILIERE SOCIALE	46	8	54
Catégorie A	7	0	7
Catégorie B	22	6	28
Catégorie C	17	2	19

FILIERE SPORTIVE	1	0	1
Catégorie B	1	0	1
FILIERE CULTURELLE	22	22	44
Catégorie A	4	0	4
Catégorie B	14	22	36
Catégorie C	4	0	4
FILIERE ANIMATION	46	14	60
Catégorie B	4	0	4
Catégorie C	42	14	56
FILIERE POLICE MUNICIPALE	24		24
Catégorie A	0		0
Catégorie B	4		4
Catégorie C	20		20
AUTRES		15	15
Chargé de mission		1	1
Collaborateur de cabinet		1	1
Assistante maternelle		9	9
Contrat d'accompagnement dans l'emploi		0	0
Apprenti		0	0
Directeur pédagogique droit privé		1	1
Animateur centre de loisirs droit privé		2	2
Technicien polyvalent droit public		0	0
Animateur ateliers culturels droit public		1	1
TOTAL GENERAL	305	81	386

9.2 –Les rémunérations

Réalisations 2022

	Rémunérations brutes	dont prime de fin d'année	dont NBI
Fonctionnaires	9 250 971.69	255 054.42	40 218.11
Agents contractuels	3 421 680.85		
TOTAL	12 672 652.54		

Pour l'année 2023, une augmentation de l'indice minimum de 352 à 353 à compter de janvier est liée à l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2023.

Par ailleurs l'augmentation de la valeur du point d'indice de juillet 2022 produira ses effets en année pleine.

TEMPS DE TRAVAIL ET HEURES SUPPLEMENTAIRES

Au sein de la collectivité, le temps de travail annuel est fixé à :

- 1 607 heures pour l'ensemble des agents

- 1 557 heures pour la police municipale équipe du matin et les agents statutaires du service Enfance.
- 1 425 heures pour la police municipale équipe de nuit
- 1 491 heures pour la police municipale équipe d'après-midi
- XXXX pour certains agents du service périscolaire

La durée hebdomadaire est fixée par défaut à 37h30, ouvrant droit à 15 jours d'ARTT, ou à 35h sans ARTT ou encore 39h avec 23 jours de RTT.

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées en 2021 : 16 211

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées en 2022 (estimations): 16 516

9.3 – Avantages en nature

- **Liste des emplois de la collectivité ouvrant droit à l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service à titre gratuit comme suit :**

Emploi	Site	Adresse
Gardien d'école	Ecole Henri Cahn	26 boulevard Gallieni
Gardien d'école	Ecole Jules Ferry	4 rue Jules Ferry
Gardien d'école	Ecole Paul Barilliet	23 rue du 2 décembre 1870
Gardien d'école	Ecole Etienne de Silhouette	37 rue Aristide Briand
Gardien d'école	Ecole Louis Daguerre	23 rue Daguerre
Gardien d'établissement sportif	Gymnase Félix Faure	3 ter rue Félix Faure
Gardien d'établissement sportif	Gymnase G. Clémenceau	11 bis av. G. Clémenceau
Gardien d'établissement sportif	Gymnase Léopold Bellan	67 avenue de Rigny
Gardien d'établissement sportif	Salle René Decroix	72 rue de la République
Gardien d'établissement sportif	Parc des sports	3 rue du Clos Ste Catherine

La concession par nécessité absolue de service comporte la gratuité du logement. En revanche, le bénéficiaire doit supporter l'ensemble des fluides (eau, gaz, électricité), des réparations et des charges locatives afférentes au logement qu'il occupe, ainsi que les impôts et taxes et souscrire une assurance multirisque habitation.

- **1 véhicule de fonction : DGS**